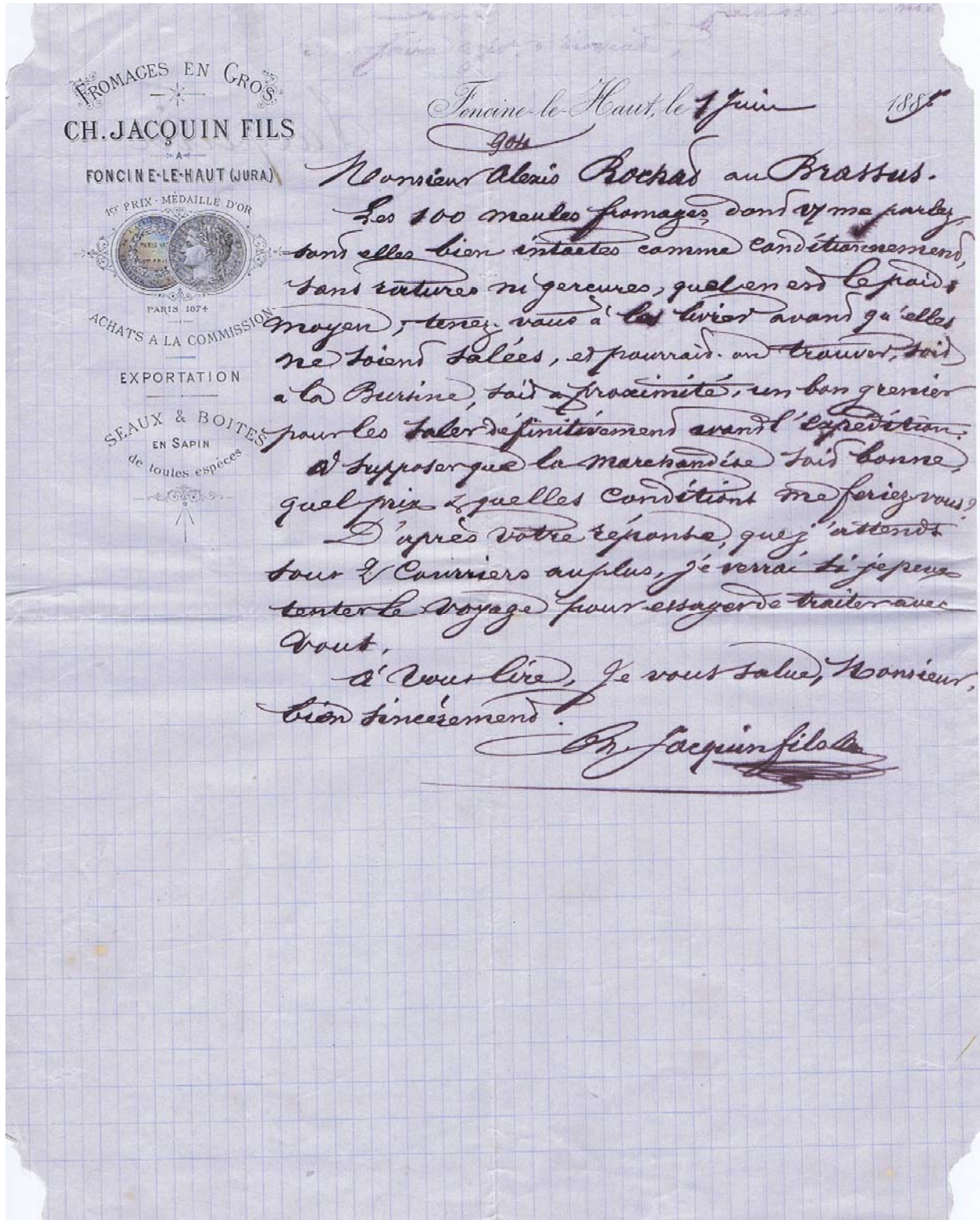


FF Correspondance

Il ne s'agira ici naturellement que d'un échantillonnage d'une correspondance beaucoup plus conséquente que cela.



Foncine-le-Haut, le 1^{er} juin 1887

Monsieur Alexis Rochat au Brassus,

Les 100 meules fromages dont vous me parlez sont-elles bien intactes comme conditionnement, sans rature ni gerçures, quel en est le poids moyen, tenez-vous à les livrer avant qu'elles ne soient salées, et pourrait-on trouver, soit à la Bursine, soit à proximité, un bon grenier pour les saler définitivement avant l'expédition. A supposer que la marchandise soit bonne, quel prix et quelles conditions me feriez-vous ?

D'après votre réponse, que j'attends sous 2 courriers au plus, je verrai si je peux tenter le voyage pour essayer de traiter avec vous.

A vous lire, je vous salue, Monsieur, bien sincèrement.

Ch. Jacquin fils

Foncine-le-Haut, le 4 juin 1887

Monsieur Alexis Rochat au Brassus,

En réponse à votre estimée du 3 courant, je vous dirai que, à supposer que votre parti de 100 meules fromages maigres de printemps soit aussi bonne que vous le déclarez, le prix que vous me faites ne permettrait pas de tirer de cette marchandise un parti avantageux en France, surtout si vous exigez la livraison courant juin, attendu que la marchandise ne serait pas salée et mûre pour être expédiée.

Le déchet, les soins, les droits et la voiture jusqu'en gare de Champagnole me coûteraient au moins 17 frs par 100 kg, ce qui fera ressortir cette marchandise à frs 133.- les 100 kg à la dite gare, tandis que mes plus belles parties, traitées ces temps-ci, me rentrent à 120 et même 118 frs.

Vous voyez donc que, tout en désirant vous être agréable et à qualité égale, je ne pourrai faire un sacrifice pareil. Aucun négociant français ne pourrait d'ailleurs aborder votre prix.

Si vos prétentions eussent été de 6 à 8 frs de moins par 100 kg, j'aurais pu me décider à aller voir la cave et traiter l'achat de votre stock s'il correspondait à mes besoins.

Dans le cas où vous jugeriez à propos de déduire votre prix dans les proportions que je vous indique, vous voudrez bien m'en informer de suite et je me ferais un plaisir de passer le Risoux pour visiter la marchandise et m'arranger avec votre comité s'il est possible.

En attendant l'avantage de vous lire sous 2 courriers, s'il y a lieu, je vous présente, Monsieur, mes meilleures salutations.

Ch. Jacquin fils

Cette réponse s'adresse également à Mr. Henri Golay qui m'a écrit hier au même sujet. Veuillez la lui communiquer.

Note : il existait plusieurs gros marchands de fromages outre Risoux avec lesquels nos sociétés de fromagerie de la Vallée étaient amenées à traiter. On imagine aisément tout ce que le transport de nos fromages à l'étranger, en cas d'accord, devait amener d'animation.

Le 31 août 1888

Monsieur Henri Piguet au Brassus,

En réponse à votre honorée, je vous dirai que je peux vous fournir les sangles à vacherin, soit la quantité qu'il vous en faudra pour la saison, au prix de frs 20 le mille, rendues franco à la laiterie.

Espérant que mon prix vous conviendra, je vous présent, Monsieur, mes salutations dévouées.

Eug. Cart-Rochat¹

Bois d'Amont, le 7 décembre 1887

Messieurs,

Je me vous ferai les boîtes dans les mêmes conditions que l'année dernière, donc d'après les bois qui ont renchéris, c'est une chose impossible, vu que nous avons fait celle dernière la boîte au même prix.

Quand il n'en faudrait que quelques-unes dans les 29 et 30, on n'aurait point fait de différence au prix de 0.20, dans le cas contraire, dès les 0.25 à 0.28 cts, à 0.20 no 29 et 30 à 0.22.

Lacroix Edouard

Bois-d'Amont, le .. septembre 1888

Messieurs le Président et Secrétaire,

Je vous écris ces quelques lignes pour vous faire savoir que je m'engage à vous fournir des boîtes à vacherins au prix de 0.19 ½ prises chez nous, en vous fournissant l'emballage ..., à cause des droits renchéris que je vous fait cette concession.

Dans l'attente, recevez les sincères salutations de votre dévoué.

Lacroix Lucien Edouard

¹ Du Lieu, aussi marchand de vacherins, tout au moins ultérieurement.

Moi soussigné commerçant de fromage à pâte molle et dure déclare avoir acheté les vacherins fabriqués à la laiterie de l'Abbaye par Mr. Emile Guignard pendant les années 89 à 91 et avoir été bien content de sa fabrication et des soins donnés à la marchandise.

En conséquence je me fais un plaisir et un devoir de le recommander aux personnes ou sociétés qui auraient l'intention de l'occuper à la dite fabrication.

Arnold Golay

Charbonnières, le 22 mars 1891.

Suchy, 23 juin 1891

Monsieur,

Ayant lu dans la feuille des avis officiels que vous demandiez un fromageur connaissant la fabrication des vacherins, je viens vous offrir mes services. J'ai fabriqué pendant 6 ans les vacherins chez Mr. Essaiva. Mon prix serait de 300 francs à partir du 1^{er} octobre à la montée. Je joins à ma lettre deux certificats que vous aurez bien la bonté de me renvoyer si vous avez déjà quelqu'un.

Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Léon Yongo, à Suchy près Ependes, fribourgeois².

Le Lieu, le 19/9/94

M.M. les membres du comité de Fromagerie du Brassus,

Je viens soumissionner pour la fourniture des boîtes et sangles pour les besoins de votre fromagerie, saison 94-95.

Si vous voulez des échantillons, ils sont à votre disposition.

Le prix serait de 22 cts par boîte et sa sangle, rendue à la fromagerie du Brassus.

Avec considération.

Edouard Guignard

P.S. : si vous exigez une caution, je vous la fournirai.

² La société de fromagerie du Brassus, suite à ses différentes annonces concernant une recherche de fromager, ou fromageur connaissant la fabrication des vacherins, reçu plusieurs réponses émanant du canton de Fribourg. Il est presque certain que ces professionnels certes connaissaient la fabrication du vacherin, mais fribourgeois, ce qui n'était tout de même pas tout à fait la même chose ! Le terme vacherin Mont d'Or semble peu appliqué à l'époque.

Monsieur le Président et Messieurs,

Je soussigné soumissionne pour la fourniture des boîtes et sangles de l'année 94-95, pour le prix de 21.8 cts.

J. Guignard-Guignard

Le Lieu, le 21/9/ 1894.

(sans date, même époque)

Mr. Piguet, président de la société de fromagerie du Brassus,

Moi soussigné Emile Reymond m'engage à fournir les boîtes et les sangles pour la société de fromagerie du Brassus pour le prix de 22 centimes la boîte.

Recevez, Monsieur, mes bonnes salutations et veuillez faire bon accueil à ma lettre.

Emile Reymond-Michot, fabricant de boîtes au Plane, près Vaulion³.

Brassus, le 6 mai 1895

A la Société de fromagerie du Brassus,

Monsieur le Président et Messieurs,

Ensuite des circonstances actuelles résultant de votre bâtiment incendié et considérant que sa reconstruction sur le même emplacement inspire des craintes pour la suite comme précédemment ; qu'en outre par son agrandissement et haussement, il porterait un grand préjudice de salubrité au bâtiment voisin de la Cure, qui en lui-même laisse déjà beaucoup à désirer malgré les sommes énormes qui y ont été dépensées sans beaucoup de succès pour son assainissement dès sa construction, je viens par la présente vous prier de bien vouloir choisir pour édifier votre construction un autre emplacement qui vous serait facile à trouver et non moins propre pour cela, tout en le plaçant à portée générale des sociétaires, vous offrant pour vous faciliter de racheter le sol de l'ancien, compris son agrandissement jusqu'au bâtiment des pompes.

Espérant, le bâtiment de Cure étant propriété paroissiale dont les finances sont dans un état presque lamentable grâce à son entretien énorme, provoqué en partie, comme vous le savez, par l'emplacement défectueux sur lequel il a été construit, que vous feriez bon accueil à la présente demande et tout votre

³ On le constate, dès les début d'une production importante de vacherins, vint se greffer sur la commercialisation du produit toute une cohorte de fabricants de boîtes, de Bois-d'Amont, du Lieu, capitale de la boissellerie combière, des Charbonnières et de Vaulion surtout.

possible pour satisfaire au désir des voisins en particulier et de tous les habitants du village en général.

Veillez recevoir, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Ami LeCoultre-Piguet⁴

Apples, le 20 août 1895

Monsieur,

J'ai vu sur la feuille que vous demandez un fromager.

Je viens par la présente vous demander si elle est encore vacante. Je pourrai vous servir de votre mieux. J'ai fait mon apprentissage dans la Gruyère d'où je suis originaire, et je connais bien la fabrication des vacherins.

Je me recommande à vous et recevez en attendant une réponse mes meilleures salutations.

Basile Gremion à Apples, chez M. Jules Decoligny, Vaud⁵.

Vallorbe, le 20 août 1895

Monsieur le Président,

Par ces quelques lignes je viens pour vous faire mes offres de service comme fromager pour votre établissement de fromagerie. Je connais à fond la fabrication des fromages ferme et surtout celle des vacherins. Je tiens à votre disposition mes certificats au cas où ils vous seraient nécessaires. Vous pouvez prendre aussi des renseignements auprès de Madame Henriette Audemars née Randin qui, je crois, pourras vous renseigner.

Lieu, le 16 septembre 1896

Messieurs les membres de la société de fromagerie du Brassus,

Moi soussigné Edouard Guignard au Lieu soumissionne pour la fabrication de vos boîtes à vacherins pendant la saison 96-97 pour le prix de 19 centimes la boîte sans la sangle.

Agrérez, Messieurs, mes cordiales salutations.

Edouard Guignard-Capt

⁴ Une lettre très sensée et d'une logique presque imparable qui n'a pourtant pas retenu suffisamment l'attention des membres de la société de fromagerie qui reconstruiront sur les mêmes bases.

⁵ Même remarque que plus haut, notre homme confond peut-être vacherin de la Vallée et vacherin fribourgeois.

Je soussigné déclare cautionner Mr. Edouard Guignard pour la fabrication des boîtes pour vacherins de la laiterie du Brassus pour le prix de 19 cts la boîte sans la sangle pour la saison 96-97.

Emile Rochat, fabricant de boîtes, Plainoz, le 4 octobre 1896

Commerce de fromages
GRUYÈRE ET PÂTE MOLLE

SPÉCIALITÉ DE VACHERINS
OU MONT-D'OR
et de tommes de chèvres

Gros et Détail

Henri ROCHAT-GOLAY
PONT, Vallée-de-Joux
(SUISSE)



Pont, le 10 nov 1896

Honorable Léon Capf
président de la Laiterie
du Brassus

Je vous transmets les conditions de vente
des vacherins signées par ma tante qui est
mon fils Léon Rochat & par moi, ainsi
qu'un billet de cinquante francs (50 fr) pour
frais de voie 15 fr. frais de réclame 20 fr & 15 francs
en a'compte sur le payement des vacherins.
J'ai bien vu votre honore bien sûr: j'ignore
si j'ai au Brassus cette dernière, en tout cas
si j'y vais je vous en aviseraï. Je compte faire
amener les vacherins par Adrien Meylan, durant
toute la saison. Pour la vente à la laiterie j'ai
mis un avis sur la feuille qui paraîtra jeudi aux
prochains, fl. 20 par Kg par boîte 1.10 par dix
boîtes & 11.05 par 20 boîtes, payement comptant.
Pour 10 & 20 boîtes les autres pendant à la
foire sans choisir, car si tout le monde choisissait
il ne me resteraï que des rebats à amener ici.

Pont, le 10 nov. 1896

Monsieur Léon Capt, président de la laiterie du Brassus,

Je vous transmets les conditions de vente des vacherins signées par ma caution qui est mon frère Louis Al. Rochat et par moi, ainsi qu'un billet de cinquante francs (50 frs) pour frais de crié, 15 frs frais de réclame, 20 frs et 15 francs en à compte sur le paiement des vacherins.

J'ai bien reçu votre honorée hier soir. J'ignore si j'irai au Brassus cette semaine, en tous cas si j'y vais, je vous en aviserai. Je compte faire amener les vacherins par Adrien Meylan durant toute la saison. Pour la vente à la laiterie, j'ai mis un avis sur la feuille qui paraîtra jeudi aux prix suivants : fr. 1.20 le kg par boîte. 1.10 par dix boîtes et 1 fr. 05 par 20 boîtes, paiement comptant. Pour 10 et 20 boîtes, les amateurs prendront à la pile sans choisir, car si tout le monde choisissait, il ne me resterait que les rebuts à amener ici. Naturellement que pour les marchands de gros, qui sont solides, il n'est pas nécessaire de payer à chaque livraison. J'ai également remis au fromager deux affiches pour la laiterie, avec les conditions de vente.

Je vous serai reconnaissant de me dire ce que vous pensez de mes prix et de mes conditions.

Vous pouvez pousser à la vente tant que vous pourrez, mais voudrez bien également jeter un coup d'œil à la marchandise et surveiller qu'elle soit toujours de 1^{er} choix dans les soins et la fabrication.

A vous lire, je vous salue, Monsieur, avec empressements.

H. Rochat-Golay

J'espère que vous aurez remis aujourd'hui des vacherins à Meylan !⁶

Lausanne, le 20 juillet 1898

Monsieur L. Capt, Président de la Société de fromagerie du Brassus,

Monsieur,

J'ai l'avantage de vous informer que je suis à votre disposition pour vous fabriquer une chaudière à fromage de 450 litres pour le prix de f. 250.- rendue franco gare du Pont.

Si vous préférez, je vous la compterais à raison de f. 3.30 le kilo, le poids approximatif serait d'environ 75 kg.

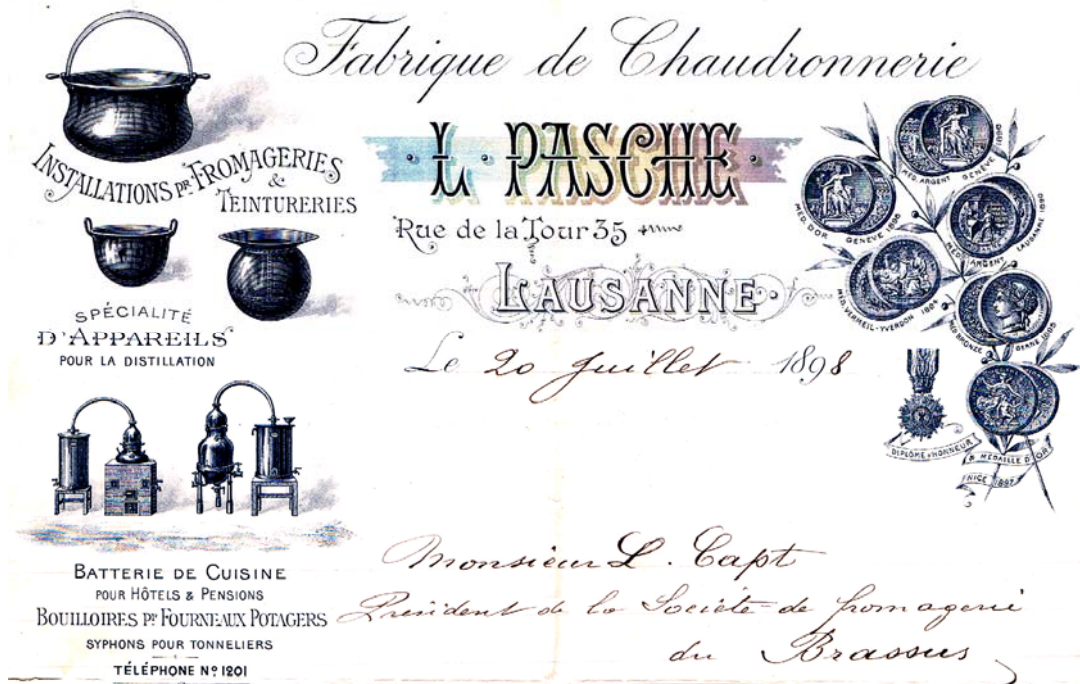
⁶ Il semble donc que Rochat-Golay prenne en charge toute la livraison qu'ensuite il détaille au plus petits marchands. On voit de toute évidence, avec l'entreprise Rochat-Golay du Pont, un commerce en pleine prospérité et d'un sérieux à toute épreuve. La suite le prouvera.

Au cas où je devrais me rendre sur les lieux pour prendre des dimensions spéciales, le prix serait de 3 fr. 40 le kilo.

J'espère qu'à ces conditions vous pourrez me donner votre commande et en l'attente de vos ordres, je vous présente, Monsieur, mes distinguées salutations.

L. Pache

P.S. J'ai fourni dans votre contrée plusieurs chaudière, entr'autres celles de la laiterie du Lieu et du Bas des Bioux.



Fabrique de Chaudronnerie
L. PACHE
Rue de la Tour 35
LAUSANNE
Le 20 juillet 1898

INSTALLATIONS DE FROMAGERIES & TEINTURERIES
SPÉCIALITÉ D'APPAREILS POUR LA DISTILLATION
BATTERIE DE CUISINE POUR HÔTELS & PENSIONS
BOUILLIÈRES POUR FOURNEAUX POTAGERS
SYPHONS POUR TONNELIERS
TÉLÉPHONE N° 1201

GENÈVE 1889
LAUSANNE 1890
BRUXELLES 1895
NICE 1897

Monsieur L. Capt
Président de la Société de fromagerie
du Brassus

Monsieur
j'ai l'avantage de vous informer
que je suis à votre disposition pour
vous fabriquer une chaudière à fromage
de 450 litres pour le prix de fr 250
rendue franco par du Pont.
Si vous préférez, je vous la compterais
à raison de fr 3.30 le kilo, le poids approxi-
matif serait d'environ 75 kilos.
Au cas où je devrais me rendre sur les lieux pour
prendre des dimensions spéciales, le prix serait
de 3 fr 40 le kilo. J'espère qu'à ces conditions

Lausanne, le 17 août 1898

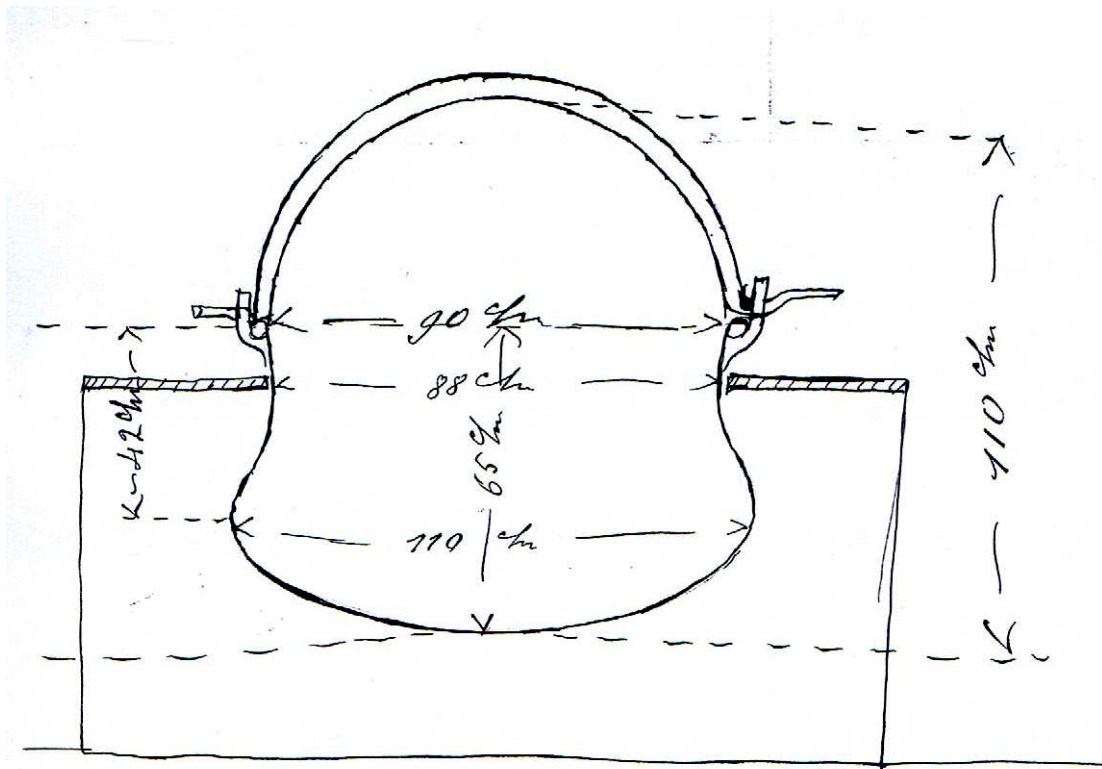
Monsieur L. Capt, Président de la Société de fromagerie, Brassus,

Je viens vous informer que je vais mettre en ouvrage la chaudière que vous avez bien voulu me commander, mais avant, je tiens de vous demander si vous êtes bien d'accord pour la forme et dimensions de mon croquis ci-contre, car avec ces dimensions-là, la chaudière ne contiendra guère plus de 450 litres. Cependant, si vous le voulez, je la ferai plus haute et plus large, ce qui lui donnera une mauvaises forme pour arriver à 480 litres que vous m'avez demandé. J'espère que vous préférerez une bonne forme à la contenance. Comme nous en avons convenu à mon passage au Brassus, cette chaudière vous sera livrée au plus tard à fin septembre. Elle ne dépassera pas 80 kilos. Le prix sera au poids, soit à 3 f. 40 le kilo payable net à 30 jours.

Je vous la livrerai franco gare du Pont et joindrai à titre gratuit une poche à seré en cuivre.

En l'attente de vous lire sans retard, je vous présente, Monsieur, mes salutations distinguées.

Ls Pache



Ecrit sur un petit billet à part : 462 litres.

Brassus, le 15 mai 1901

A la laiterie du Brassus,

Monsieur le président et Messieurs,

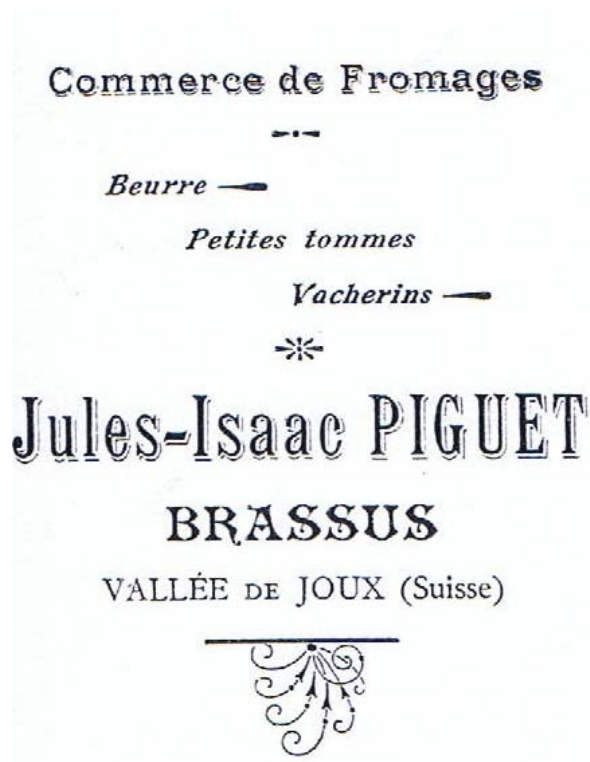
Conformément à ce qui a été convenu avec Monsieur le président lors de notre dernier entretien au sujet de la laiterie, je viens faire connaître par écrit que je suis disposé à continuer son exploitation aux mêmes conditions de prix que maintenant, avec la modification qu'il y ait 6 mois à 12.5 et 6 à 14.5. Vous pourriez faire partir le chiffre de 14.5 dès le premier juin au premier décembre, comme aussi dès le premier juillet au premier janvier, même il se pourrait dès le 15 juin au 15 décembre.

Je dois vous faire remarquer qu'au commencement de juin il y a une grosse quantité de lait et une bonne partie échauffé par le fait que la marche des vaches rentrées d'hivernage et aussi de la mise en pâture, ce qui est pernicieux pour la bonne fabrication et le rendement.

Décembre a beaucoup de vaches vèlées, le lait est clair et ne produit pas. Enfin, Messieurs, j'espère que vous comprendrez et n'hésitez pas à apporter la modification demandée.

C'est en vous assurant que si vous me renouvez à ces conditions votre confiance, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour la mériter et vous présente, Messieurs, mes cordiales salutations.

J.I. Piguët, laitier



Maison de confiance
Fondée en 1860.

Vévey 1901

Maison de confiance
Fondée en 1860.



La plus haute récompense
3 médailles de 1^{re} classe



G. Chanson fils

Mécanicien-Balancier

Spécialité
de

PÈSE-LAIT AUTOMATIQUE

Système Chanson

Admis au poinçonnage fédéral

Modèle 1885 : Force 20 kg. | Modèle 1895 : Force 40 kg.

NOUVELLE

Romaine pèse-lait à aiguille

Force 20 et 40 kg.

Bascules, balances et poids

RÉPARATIONS & FOURNITURES

de tout

APPAREIL DE PESAGE

Réparations de tours de pierres

MAGASIN DE

Machines à coudre

derniers perfectionnements

Depuis 55 fr. — Garantie 5 ans

Réparations de tous systèmes

Echange de machines

Fourniture d'aiguilles, d'huile,
et pièces de rechange

Appareillage électrique et sonneries

VENTE

et

Réparations de Vélocipèdes

Station de chemin de fer : La Sarraz.

Poste : Moiry

TÉLÉPHONE

MOIRY, le 12 Octobre 1905

Monsieur Adrien Meylan
Président de la Laiterie
du Brassus

Monsieur
En réponse à votre lettre du 11
septembre, je puis vous fournir une
romaine force 2000 modèle ordinaire
(sans branche et panier en fer
60 frs) Modèle de construction
soignée branche et chapes en
laiton 40 frs, si vous préférez
le panier avec une charnière
pouvant se plier il coûte 4
frs en plus, marchandise ren-
due poinçonnée franco gare
La Sarraz. J'ai en ce moment une
bonne bascule d'occasion force
2000 pour le prix de 50 frs.

Avec Monsieur mes bonnes salutations
Je G. Chanson & C

Brassus, 25 juin 1905

Au Comité de la Société de la fromagerie du Brassus,

Monsieur le Président et Messieurs,

En réponse à la lettre du 5 juin que vous m'avez adressée en m'annonçant que vous m'avez infligé 10 frs d'amende pour infraction au règlement de la société par mon fermier, je viens vous prier de bien vouloir revenir sur cette décision, vu qu'il n'avait pas cru faire tort à la société, car il se trouvait dans une situation équivoque au sujet du lait qui provenait du domaine des frères Golay qu'il exploite et qui ne sont pas sociétaires, et le laitier lui ayant dit qu'il n'avait pas besoin de son lait au printemps du moment qu'il n'en avait point porté en automne.

Autre chose, l'an passé un sociétaire a porté du lait à la fromagerie Frioud. On l'a invité à revenir à celle de la société. On ne lui a pas mis d'amende. Avec mon fermier, on l'a invité à y venir et y est venu aussitôt et on l'a amendé. Je ne sais pourquoi dans deux cas semblables, on agirait de deux façons différentes. C'est pourquoi, Messieurs, je vous prie de bien vouloir revenir de cette décision, puisqu'il y a un précédent. Dans le cas contraire, vous risqueriez de faire perdre un bon client à votre laiterie.

Agrérez, Messieurs, mes sincères salutations.

Paul François Meylan

Mollards, 26 septembre 1906

Mr. le Président et Messieurs,

Relativement au désir que je manifeste de devenir membre de la Société de fromagerie, j'en ai fait la demande pour être admis s'il y a lieu à prochaine assemblée de société.

Accueillez, Mr. le président et Messieurs, ma parfaite considération.

Paul Golay

Mollards⁷

⁷ Il s'agit selon toute évidence de Paul Golay, patoisant, père de Marcel Golay-Caillet de l'Orient.

COMMERCE DE FROMAGES

VACHERINS

TOMMES GRASSES

BEURRE

Paul ROCHAT

Laitier

BRASSUS (SUISSE)



Brassus, le 14 IV 1905

À La Société de Fromagerie
Brattus

Messieurs le Président et Messieurs,

Je me permet par la présente
de venir vous communiquer ma façon
de pensée au sujet de l'offre qui ma été
faite par vous le Président. Je commu-
nique mes intentions pour le rachat
du lait.

Je vous dirais nettement que je tiens
de le racheter à nouveau et que je mets
de confiance à la société toute entière si elle
consent de traiter à nouveau de gré après avec moi.
Sachant que la société a reçu l'offre, j'estime
qu'elle est plus ou moins habile sur un fait.
Je ne déclare absolument pas sur ce fait,
et je demande, et j'ai espoir que la
société garde toujours sa confiance en-
vers moi. En attendant le plaisir de vous lire
Recevez Messieurs le Président et Messieurs
l'assurance de ma parfaite considération

Paul Rochat

Note : Paul Rochat sera laitier pendant plusieurs années. Sa correspondance avec la société est en conséquence.

En vue de reprendre la fabrication en commun ou en société, la Société de fromagerie du Brassus s'adresse à différentes autres sociétés qui procèdent de telle manière afin d'avoir des renseignements solide.

Cuarnens, le 23 août 1915

Monsieur !

En réponse à votre honorée du 22 courant par laquelle vous me demandez des renseignements au sujet de la fabrication de notre lait en société, j'ai l'avantage de vous faire connaître que nous sommes très satisfaits de cette manière de faire, car si les produits se vendent bien, nous en avons tout le bénéfice. D'un autre côté, si une crise survient, nous sommes nombreux pour la supporter, aussi personne ne serait partisan de recommencer à vendre à un laitier.

Les frais d'exploitation peuvent être évalués à environ 2 centimes par kilo, soit pour les salaires du fromager, du gérant, des membres du comité et autres frais.

Voici la 12^{ème} année que nous fabriquons en société, mais si nous avions commencé 20 ans plus tôt, c'est-à-dire aussitôt que nous avons eu fusionné les deux sociétés et construit notre nouveau bâtiment, nous aurions, d'après nos calculs, 40 000 frs de plus de bénéfice.

Les résidus sont répartis aux sociétaires à raison du 70 % du lait apporté. Le solde ainsi que ceux qui ne sont pas utilisés par les sociétaires, sont vendus à un preneur qui tient des porcs dans la porcherie de la société.

Nous n'avons qu'un débit local tout à fait faible, soit 50 à 60 litres par jour.

J'ajouterai que nous avons fait dernièrement plusieurs nouvelles installations : chauffage des chaudières à la vapeur ainsi que des caves, centrifuge pour le petit-lait, afin de nous mettre à la hauteur de ce qu'il y a de plus moderne.

Etant tout à votre service pour d'autres renseignements, veuillez agréer, Monsieur, mes bonnes salutations.

Emile Clément, président.

Pampigny, le 25/4/1915

Monsieur Meylan,

Nous fabriquons pour la 5^{ème} année en société à Pampigny et nous ne voudrions pas autrement. C'est sûr qu'il y a aussi des ennuis. Surtout il faut un comité formé un peu de commerçants. Il y a tout à gagner dans ce genre de fabrication. Nous avons tout le rapport de notre lait et pas ces marchandages chaque année avec les laitiers. Les 2 premières années, nous avons retiré 18 cts et 17, puis 14, et l'année dernière 14,8 et 12.8 (2 prix). Ceci n'est pas une

moyenne qui doit faire peur, si je vous dis que nous avons eu un gérant infidèle qui a fallu changer (des détails de société privés). En plus nous avons beaucoup de frais à cause de notre grand bâtiment.

Cette année cela marche très bien, et je crois que l'on pourra donner 19 à 20 cent.

A mon avis personnel, c'est le mode de tirer le meilleur parti de son lait, et j'espère que pour le bien du canton, d'ici à peu d'années, toutes les sociétés fonctionneront ainsi.

On fabrique de la bonne marchandise au contentement des clients et qui ont confiance.

S'il vous faut d'autres détails, je suis à votre disposition.

Agréez, Monsieur, mes bonnes salutations.

Ch. Bataillard, député

Gullions 25 Avril 1915

Monsieur Paul Galay-Faure au Prassus.

Monsieur !

Répondant à votre honneur du 23 courant je m'empresse de vous donner les renseignements demandés; nous avons commencé à fabriquer en société au 1^{er} Nov. 1908; soit pour 1909. Lait coulé. 385887 kg. avance par mois 12c. Répartition 2,9 cent soit au total. 14,9 c.. Produit brut. 16,6. frais 1,7. net 14,9

2^{me} année. 1910. apport. 391603 kg. avance 13 cent. Répartition 3,2 c.. Produit brut. 17,9. frais 1,7. Net. 16,2. Les frais de répartition comme suit:

Entretien du bâtiment, réparations, dallage de la cuisine
fourneau de cave et buche. 353 fr. 55.

Combustible. 1246 fr. 55. Intérêts cotisations, impôts
compris intérêts du compte courant. 1260 fr. 38.

Traitements des employés. 2752, 20.

Les dépenses diverses. 980, 50.

3^{me} année. 1911. apport 365443 kg. lait
avance: 13 cent le kg. Répartition 4,3 c.

Produit brut. 19 c. frais 1,7. Net: 17,3

1912. 4^{me} année. apport 350927 kg.
avance 14 c. Répartition 3,2 c.

Produit brut. 19,2. frais 2 cent. Net 17,2

1913. 5^{me} année. apport 380685 kg.
avance. 14 c.

Déficit —	769.90
Déficit sur la vente du solde des fromages de 1912. sur l'inventaire	2 2405.25
au total.	<u>3175.15</u>

Il a été fait une répartition du déficit seulement
par retenue sur la répartition de 1914.. (à 0,835 c)
Ce déficit est dû à la grande baisse sur les fromages.
et les caves étant pleines, les intt du compte courant
sont élevés. Dépenses -

Combustible	frs. 1524,55
Int. cotisation, impôts	2029.76
Fraitements des employés	2800.—
Dépenses diverses	1610.65

frs à 2,1 c. env.

1914. 5^{me} année. apport 392.075.

avance 13 c. le kg. Répartition 2 cent.
Produit brut 17 c. frais 2. Net 15 c.

La société n'étant pas embranchée du résultat
des dernières années a revendu son lait dès le 1^{er}
janvier 1915, la vente s'est faite à fin novembre
pour le prix de 15 cent le kg. et 2000 fr. de location
malheureusement juste au moment où nous aurions
pu nous récupérer des dernières années en con-

Continuant la fabrication en société, vu la hausse des produits laitiers, l'année dernière nous avons installé les chaudières fixes avec chauffage à vapeur qui sert en même temps pour le chauffage de la cave et la cuisson à la porcherie, l'été dernier, le petit lait était centrifugé on en tirait de très bon beurre de cuisine; La 1^{re} année le fromager avait 135 fr. par mois, la dernière année 180 fr.

Le gérant, (votre serviteur) était chargé du pesage du lait et de toute la comptabilité, mais n'était pas continuellement à la laiterie, le fromager était chargé en son absence de vendre les produits (au détail) et d'en rendre compte chaque jour, Le gérant avait un traitement de fr 50 par mois.

Nous avons la lumière électrique partout sauf à la cave, et un moteur de 2 H.P.

Quant aux avantages de la fabrication en société les avis sont partagés mais avec un lait de 400000 kg. et plus il n'y a rien à perdre à la condition de réussir avec un bon fromager.

Par cet aperçu j'espère vous avoir renseigné. Cependant si vous désirez en voir autre chose je suis à votre disposition.

Le Ecoffey. sur caissier.

EXPOSITION YVERDON 1894
1^{er} PRIX
POUR FROMAGE

EXPOSITION VEVEY 1901
1^{er} ET 2^{es} PRIX
POUR BEURRE
2 PREMIERS PRIX POUR FROMAGE



MILAN 1906
MÉDAILLE
D'OR



EXPOSITION LAUSANNE 1910
PRIX DE 1^{re} CLASSE
POUR BEURRE ET FROMAGE



FABRICATION EN SOCIÉTÉ

Fromagerie d'Apples

Apples, le 25 Avril 1915

Monsieur Henri Audemars secrétaire de la S^{te} de Laiterie
du Borassus

Monsieur.

En réponse à votre honoree du 23 écoulé, notre Société fabrique en Commun depuis 1891. elle a toujours été très satisfaite de cette fabrication et du bon rendement du lait.

Je ne crois pas qu'il n'y aurait un seul sociétaire qui serait décidé de revendre le lait, car il est bien resté de l'argent dans la Commune depuis que nous avons commencé.

Quant à notre manière de fabriquer nous circons le lait à la poche percée de manière que le meilleur lait de surface aille au fromage ce qui lui donne qualité et poids, et nous levons ensuite après la sortie des fromages les brèches qui nous donnent une certaine quantité de beurre de cuisine qui est très appréciée, donc je ne peux que vous encourager à fabriquer, moyennant que vous réussissiez sur un bon fabriquant.

Je vous donne ci. contre le résultat net des 6 dernières années tous frais déduits, intérêts et amortissement compris.

agréés Monsieur mes bonnes salutations

J. Cochet gérant

P.S. Nous fabriquons 12/21 soit maigres, en Novembre et Décembre, et migras soit le lait du matin direct dans la chaudière cette dernière fabrication est plus avantageuse

Fabrication des 1908 soit 6 dernières années

Année	répartition nette de tous frais	16 centimes		
1908	id	16	centimes	75.5
id 1909	id " " " id	16	" 5 dis	76.-
id 1910	id " " " id	19	"	75.6
id 1911	id " " " id	20	" 1 dis	16.1
id 1912	id " " " id	15	" 2 "	18.-
id 1913	id " " " id	16	" 4 "	19.5
Donc la moyenne est de 17, 2 dis				16.5

En 1911 nous avons reparti 20 cent, la société ayant décidé avec 2 dis. restant d'acheter une action à l'Union Suisse des paysans.

Charbonnières, le 26.4.1915

Monsieur Henri Audemars au Brasus,

En réponse à votre honorée lettre du 23 courant, je vous dirai que notre société n'en est pas à ses débuts pour la fabrication de son lait en société. La fondation date de 1858⁸ et nous avons toujours fabriqué en société, à part ces dernières années, peut-être pendant une quinzaine d'années que nous avons vendu notre lait.

Les choses ont toujours assez bien marché et le rapport du lait en société a suivi le cours de la vente basse ou haute des produits, ce qui en est de même en vendant directement son lait à un tiers ou laitier.

Comme vous l'avez appris, nous avons dû un peu forcément pour le 1^{er} octobre de l'année dernière se remettre à fabriquer en société, le preneur nous ayant avisé à fin août ou les premiers jours de septembre qu'il nous laissait notre lait ; nous n'avons pas hésité à reprendre notre ancienne fabrication, seulement nous avons changé un peu notre mode de faire ; une fois, le sociétaire qui avait la cuite, devait fournir le bois nécessaire, nourrir le fromager et lui aider à faire le travail. Il ramassait la cuite et le séré qui lui était compté à raison de 10 centimes le kg. Maintenant, nous procédons de la manière suivante : la société achète le bois, engage le fromager avec les conditions de se nourrir et de faire seul son ouvrage ou de se procurer un aide à ses frais s'il le faut. Le résidu, cuite, revient aux sociétaires qui doivent amener des tonneaux en temps voulu et

⁸ La fondation de la nouvelle société, dont l'origine remonte à 1834, est plus tardive de quelque sept ans, avec une première fabrication de vacherins en commun lors de la saison 1865-1866.

les débarrasser le plus tôt possible ; si les ustensiles nécessaires manquent, le fromager a le droit de la jeter loin ; ceci n'est pas encore arrivé, les sociétaires connaissent trop la valeur de la cuite pour le bétail. C'est le fromager qui fait le compte du lait apporté chaque jour et qui indique au sociétaire quand il a le résidu.

Ce mode de faire arrange beaucoup mieux les sociétaires qui sont plus libres et ont moins d'embarras. Le comité seul a un peu plus d'ouvrage, surtout pour la première année, parce que les laitiers ne soignent pas toujours le matériel comme ils le devraient, et nous avons eu beaucoup de choses à remplacer cette année. Il y aussi un peu plus de surveillance. Dans le fond, ce sont des choses faciles, il ne suffit que d'y mettre de la bonne volonté. Le plus gros de l'affaire est d'avoir un bon fabricant, sérieux et de confiance. Nous n'avons pas à se plaindre pour notre nouveau début : M. Ulrich Reymond, fromager, est à maître de remplir les conditions citées plus haut et peut contenter son monde.

La question de fabriquer en société avait été proposée à l'assemblée avec ce changement par moi-même, et a été admise à l'unanimité de ses membres. Ces derniers trouvent cette manière de faire plus équitable et l'on n'entend pas des plaintes comme autrefois, pour le bois surtout où beaucoup prétendaient que le fromager leur en brûlait plus qu'à d'autres, ou qui leur donnait plus d'ouvrage à faire, plus de fonds à vacherins à laver, etc. Je puis donc vous dire que les sociétaires en sont satisfaits.

La seule chose qui a fait parler un peu les sociétaires cet hiver, est la 1^{ère} vente de nos vacherins à l'automne, vendus trop bon marché ; les choses n'étaient pas tant faciles à ce moment et une bonne partie des sociétaires craignaient que la marchandise ne leur reste. Ceci, comme autres choses, a fait son cours et on n'en parle plus. Malgré que les vacherins étaient vendu 1 f. le kilo, le lait a encore rapporté brut 19.78 centimes le litre.

Voici les renseignements que je vous crois nécessaires, et s'il vous en faut d'autres, je suis toujours à votre disposition.

Lors-même que tout va bien, je ne peux pas vous dire si on continuera à fabriquer en société ou si on cherchera à revendre notre lait. En tout cas nous ne le revendrons qu'à de bonnes conditions et un prix raisonnable. Un fort courant se donne pour continuer en société.

Agréez, Monsieur, mes remerciements pour les renseignements que vous m'aviez donnés, ainsi que mes sincères salutations.

Wilfrid Rochat, découpeur

Campe, le 6 septembre 1918

Monsieur Henri Meylan, président de la fromagerie du Brassus

Messieurs,

Par suite de la fusion des deux laiteries du Brassus, je vous présente ma demande de membre de la dite fromagerie du Brassus.

Dans l'attente, agréez, Messieurs, mes respectueuses salutations.

William Meylan⁹

Campe, le 6 septembre 1918

Société de fromagerie du Brassus,

Monsieur le Président et Messieurs,

Ensuite de la dissolution de la laiterie Ami Golay, je demanderai à être admis membre de la société de fromagerie du Brassus.

Tout en vous priant de bien vouloir ...

Brassus, le 31 mai 1924

Au Comité de la Société Fromagerie Brassus,

Monsieur le Président et messieurs,

Après quatre années de service dans votre Société Fromagerie comme gérant, je viens vous prier de porter mon traitement à trois mille trois cents francs, soit une augmentation de trois-cents francs par année.

Ou, si vous préférez me donner le lait nécessaire à mon ménage ; ceci à partir du 1^{er} octobre prochain.

En espérant que vous discuterez la chose dans votre prochaine assemblée et que vous ferez votre possible pour me donner satisfaction.

Je vous présente, Monsieur le Président et Messieurs, mes cordiales salutations.

Votre dévoué : Emile Jutzeler

Sentier Collège le 10 X 1924

Société de fromagerie Brassus,

Monsieur le Président,

⁹ Suite à la fusion des deux sociétés, les demandes d'adhésion à la société de fromagerie du Brassus, qui en fait reste seule tandis que l'autre disparaît, seront nombreuses.

Par avis inséré dans la feuille d'avis de la Vallée du 9 courant, vous mettez en soumission la fourniture des boîtes à vacherins pour la saison 1924-1925.

Par la présente je viens vous demander de bien vouloir m'accorder la fabrication des dites boîtes et ce aux prix suivants.

No 15 à 17, le 100 à 21.50 fr.

No 18 à 20, le 100 à 24.50 fr.

No 21 à 24, le 100 à 31 fr.

No 25 à 27, le 100 à 34 fr.

Dans la certitude de donner entière satisfaction, je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments bien distingués.

Emile Meylan Grenard¹⁰

Fraction de Commune
LE BRASSUS



LE BRASSUS, le 27 juin 1939. 193

A la Société de Laiterie du

BRASSUS.

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous vous accusons réception de votre honorée du 4 mai dernier par laquelle vous nous informez que votre Société serait disposée de vendre au village du Brassus le bâtiment de l'ancienne Laiterie au prix de Frs. 11'500,--.

Comme nous devons faire une étude complète non seulement de l'achat éventuel de cet immeuble, mais aussi des réparations à y faire exécuter, il ne nous sera pas possible d'arriver à une décision avant fin août 1939. De nombreuses conversations seront nécessaires, diverses solutions devront être envisagées et discutées avec le locataire actuel qui désire rester dans les locaux qu'il occupe. Nous devons soumettre ensuite le tout à notre Conseil qui sera appelé à se prononcer une fois l'étude terminée.

Nous vous prions donc de nous accorder au 31 août pour vous faire part de notre décision.

Cette affaire nous intéresse et nous sommes heureux de la voir aboutir.

Comptant sur une réponse favorable, nous vous présentons, Monsieur le Président et Messieurs, nos salutations distinguées. Pr. le Conseil, le Président: *Emile Meylan Grenard*



¹⁰ On le constate, à l'époque il y avait déjà 13 numéros de disponibles. On en arriverait un jour avec 23 numéros !

ZENTRALVERBAND SCHWEIZERISCHER MILCHPRODUZENTEN

UNION CENTRALE DES PRODUCTEURS SUISSES DE LAIT

Postcheckkonto — Comptes de chèques postaux:
Hauptrechnung III. 2593 Compte général
Garantiefonds III. 11027 Fonds de garantie



Telephon: Bern No. 2 12 97 und No. 2 12 98
Telegramm-Adresse: Zentralmilch, Bern
Geschäftssitz: Laupenstrasse 7, Bern

Ihr Zeichen:
Votre référ.:

Unser Zeichen:
Notre référ.:

BERN, 15 décembre 1947.

Sch/hw.

Société de fromagerie du Brassus
Le Brassus Val de Joux

Au sujet de la fabrication de Monts d'Or / Saison 1947/48.

Messieurs,

Nous recevons, par l'intermédiaire de la Fédération laitière du Jura à Morges, vos lignes du 12 ct. Vous sollicitez une augmentation de votre contingent pour l'hiver en cours qui est de 45'500 kilos.

Comme vous le savez, les conditions précaires de la production en général et du ravitaillement nous contraignent de réduire la fabrication des pâtes molles. Conscients toutefois du fait que votre contingent est resté relativement bas ces dernières années à cause du manque chronique de lait dans votre région, nous voulons bien, puisque les conditions de production locale sont meilleures cette année, faire une légère concession en vous autorisant à continuer votre fabrication de Monts d'Or jusqu'au 31 décembre au plus tard.

Par contre, vu le besoin urgent de fromages à pâte dure, de Gruyère notamment, vous devrez reprendre cette fabrication dès le 1er janvier pour une quantité de lait de 400 kilos par jour. Seul le solde du lait pourra être affecté à la fabrication de Reblochons. Vous voudrez bien nous en faire encore la demande en utilisant le formulaire d'inscription ci-annexé (à nous remettre par l'intermédiaire de la Fédération).

Veillez observer strictement les instructions ci-dessus et agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Union centrale
des producteurs de lait
Le Directeur:

Annexe mentionnée.

Copies à :
Féd. Jura, Morges,
U.S.F., Berne.

ZENTRALVERBAND SCHWEIZERISCHER MILCHPRODUZENTEN
UNION CENTRALE DES PRODUCTEURS SUISSES DE LAIT

Postcheckkonto -- Comptes de chèques postaux:
Hauptrechnung III. 2593 Compte général
Garantiefonds III. 11027 Fonds de garantie



Telephon: Bern No. 212 97 und No. 212 98
Telegramm-Adresse: Zentralmilch, Bern
Geschäftssitz: Laupenstrasse 7, Bern

Ihr Zeichen:
Votre référ.:

Unser Zeichen:
Notre référ.:

BERN, 29 janvier 1948.

Sch/hw.

Société de fromagerie du Brassus
L e B r a s s u s

Concerne: Vacherins du Mont d'Or / Saison 1947/48.

Monsieur le Président,
Messieurs,

Nous nous référons à notre lettre du 15 décembre écoulé et vous confirmons la visite de notre inspecteur M. Gaschen dans votre laiterie le 26 ct. A teneur de la dite lettre, vous étiez autorisé à continuer de fabriquer des vacherins jusqu'à fin décembre, ce qui correspondait à un supplément d'environ 7'000 kg. Par contre, vu la pénurie de nos stocks de fromage à pâte dure, nous vous demandons de travailler en Gruyère à partir du 1er janvier 400 kgs de lait par jour. Le solde du lait pourrait être affecté à la fabrication de Reblochons si vous nous en faisiez la demande.

Nous sommes donc très surpris de constater et d'apprendre par notre inspecteur M. Gaschen que vous travaillez aujourd'hui encore la totalité de votre lait en vacherins du Mont d'Or. La production de janvier correspondrait à 23'000 kgs environ. Selon déclaration de M. Rochat, président, votre comité avait en effet décidé de fabriquer encore des Monts d'Or pendant le mois de janvier. Vous reconnaîtrez avec nous que cette décision n'était pas très heureuse. En tant que société de fromagerie, vous auriez dû, à notre avis, nous récrire si vous n'étiez pas satisfait avec le supplément accordé et non pas agir en faisant tout simplement fi de nos instructions. Nous reconnaissons que nous n'avons peut-être pas tenu assez compte de votre production d'avant-guerre lorsque nous avons fixé les contingents de l'hiver en cours, c.à.d. que nous nous sommes basés sur votre contingent des hivers précédents ou, comme on le sait, la production laitière a toujours été très déficitaire dans le Jura. Nous voulons donc tenir largement compte de ces conditions aujourd'hui en ce sens que nous prendrons simplement note, pour cette fois, de ce dépassement de contingent. Par contre, nous vous prions instamment de bien vouloir ne plus prendre de décisions contraires au programme de fabrication imposé, à l'avenir, sans notre consentement.

Au demeurant, nous prenons note que vous passerez à la fabrication du Gruyère dès le 1er février prochain.

Dans cette attente, nous vous présentons, Monsieur le président et Messieurs, nos salutations distinguées.

Copies à:
Fédération Jura, Morges.

Union centrale
des Producteurs suisses de lait
Le Directeur:

Lullmann

Les bollards du Brassus
le 10.12.49.

Monsieur Charles Hoehat
président de la Société
de l'aiterie du Brassus.

Monsieur,
Comme je n'ai plus de bétail
je vous prie de ne plus me
convoyer pour les assemblées
de la Société.

Souhaite cependant que
la Société soit toujours plus
un modèle d'organisation
pour le bien des agriculteurs
du village.

agréés Monsieur mes
bonnes salutations

Jean Stoubert